



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

Québec, le 14 février 2021

Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis
1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3

OBJET : Consultations prébudgétaires 2021-22

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre des Finances,

La crise sanitaire qui a mis le Québec sur pause a touché chacune de ses collectivités. Partout, les municipalités ont dû adapter leurs pratiques et soutenir leur communauté. Les collectivités seront aussi le fer de lance de la relance: c'est à leur échelle qu'on pourra, à court terme, implanter des solutions rapides; et, à long terme, s'engager dans des transformations durables.

Alors que votre gouvernement prépare son troisième budget et entame la mise en œuvre de son Plan pour une économie verte, je tiens à vous transmettre les propositions de Vivre en Ville en matière budgétaire. En cette ère de bouleversements sociaux, économiques et climatiques, les collectivités doivent devenir un pilier de la résilience, tout en contribuant aux objectifs gouvernementaux de renforcement de la prospérité et de la qualité de vie des Québécois. Le prochain budget devrait contribuer à leur en donner les moyens et à créer les conditions nécessaires pour mettre le Québec sur la voie d'une relance et d'une transformation durables ancrées dans les collectivités.

LES COLLECTIVITÉS COMME PILIER DE LA RÉSILIENCE ET DE LA PROSPÉRITÉ

Infrastructures, transports, développement économique, environnement, affaires municipales, habitation, énergie : plusieurs des champs d'action de l'État ont des impacts à court et à long terme sur les milieux de vie. Dans tous ces domaines, le potentiel d'actions structurantes en aménagement du territoire et en urbanisme est énorme.

Des interventions structurantes sur le mode de développement des collectivités sont notamment essentielles pour :

- ◆ Assurer la vitalité des cœurs de villes et villages
- ◆ Répondre aux aspirations des familles en diversifiant l'offre en habitation et en transport;
- ◆ Réaliser la transition énergétique;
- ◆ Protéger les terres agricoles et les milieux naturels;

info@vivreenville.org | www.vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville



■ QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK
870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9
T.418.522.0011

■ MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4
T. 514.394.1125

■ GATINEAU

200-A, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3W9
T. 819.205.2053



- ◆ Optimiser les infrastructures;
- ◆ Améliorer la santé des citoyens et l'accès à une alimentation saine;
- ◆ Assainir les finances publiques et assurer la prospérité économique.

Organisation d'intérêt public qui vise le développement de milieux de vie de qualité, Vivre en Ville fait au gouvernement trois propositions, afin que le prochain budget propulse le développement de collectivités plus viables sur l'ensemble du territoire québécois.

PROPOSITION N° 1

Faire des collectivités le pilier d'une relance durable en soutenant un développement territorial à faible impact environnemental et à fort impact économique et social

Le Plan pour une économie verte insiste sur le rôle de l'aménagement du territoire dans la lutte contre les changements climatiques et invite les municipalités à adopter une approche de consolidation urbaine, aussi bien dans une perspective de réduction du bilan carbone que de réduction de la vulnérabilité au climat futur. Il appelle ainsi à un changement de pratiques en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

En effet, le mode de développement urbain actuel s'apparente trop souvent à une catastrophe environnementale doublée d'un gouffre financier. L'éparpillement des activités et des ménages se fait souvent au détriment des terres agricoles et des milieux naturels et génère un allongement des déplacements qui alourdit le bilan carbone québécois et compromet la santé, la sécurité et l'accès de tous aux services essentiels. Ce modèle est aussi à la source d'un besoin accru en infrastructures publiques – égout, aqueduc, routes et autres réseaux – dont l'entretien est assumé soit par les municipalités, soit par l'État, grevant ainsi les finances publiques.

Or, la plupart des collectivités québécoises disposent, au cœur de leur territoire urbanisé, d'espaces sous-utilisés propices à la revitalisation ou la densification. Malheureusement, cette approche peut s'avérer parfois plus coûteuse à court terme et souvent plus complexe qu'un développement classique excentré en zone verte (*greenfield*).

Un soutien financier s'avère donc nécessaire pour rassembler les forces vives locales derrière les projets de consolidation et entamer le virage nécessaire. Vivre en Ville propose donc au gouvernement de créer le FAUD : un Fonds en aménagement et urbanisme durables. Celui-ci serait dédié notamment à la consolidation des noyaux villageois, à la réhabilitation des friches urbaines, à la densification et à la requalification de certaines *strips* commerciales. Ces stratégies de développement urbain sont d'ailleurs au cœur du Projet Saint-Laurent évoqué par le premier ministre et le FAUD s'inscrit en complémentarité avec le soutien au développement des zones d'innovation.

Pour jouer pleinement son effet levier, ce FAUD devrait être doté d'une enveloppe récurrente de 100 millions de dollars par année, en soutien aux collectivités.



MESURE PRIORITAIRE :

Créer un Fonds en aménagement et urbanisme durables doté de 100 M \$ par année pour soutenir notamment la consolidation des noyaux villageois, la réhabilitation des friches urbaines, la densification et à la requalification de certaines *strips* commerciales.

En complément de la création du FAUD, Vivre en Ville propose d'assurer l'abordabilité du logement (un élément clé des collectivités viables et des politiques climatiques) et de s'occuper spécifiquement des cœurs de collectivités (une question d'équité, de prospérité et d'identité). Alors que le commerce en ligne occupe une place plus importante que jamais, la prospérité des collectivités continue de dépendre de la vitalité de leurs quartiers centraux et des artères commerciales qui s'y trouvent.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- ◆ **Abordabilité du logement** : Construire, d'ici 5 ans, au moins 40 000 logements sociaux et communautaires grâce notamment au refinancement du programme AccèsLogis et à son indexation aux prix de construction; privilégier leur implantation dans les secteurs les plus accessibles (quartiers centraux, noyaux villageois, abords du transport collectif).
- ◆ **Achat de terrains stratégiques** : Profiter des faibles taux d'intérêt pour lancer un programme d'achat public de terrains stratégiquement situés, en vue d'y implanter, par exemple, des logements abordables (répondant notamment aux besoins des personnes âgées) ou des équipements communautaires.
- ◆ **Cœurs de collectivités** : Adopter un plan d'action pour les cœurs de collectivité qui soutiendra notamment l'amélioration du cadre bâti privé des cœurs de collectivités et la mise à niveau et à l'amélioration du domaine public. À court terme, dégager un fonds de soutien massif à l'offre commerciale de proximité qui sera mis à la disposition des municipalités, chacune pouvant déterminer les mesures appropriées (congé de taxes, subvention à l'embauche, etc.), en concertation avec les parties prenantes.
- ◆ **Culture** : Dans les programmes de diffusion culturelle, encourager la tenue d'activités et d'évènements culturels dans les cœurs de villes et villages.
- ◆ **Alimentation** : Soutenir les communautés et les entreprises (production, transformation, distribution) dans le développement de systèmes alimentaires de proximité afin d'augmenter l'autonomie alimentaire et la proportion d'aliments locaux dans les assiettes québécoises.

PROPOSITION N° 2

Assurer l'exemplarité des politiques budgétaires, fiscales et réglementaires de l'État.

La relance de l'économie québécoise passera notamment par la mise à niveau et la construction d'équipements publics essentiels, comme des écoles et des hôpitaux. De tels projets affectent toujours l'usage de leur secteur d'implantation et peuvent par exemple servir de vecteur de revitalisation urbaine, lorsqu'un bon choix de localisation est pris. Faire de nouvelles infrastructures, c'est aménager le territoire.



Or, les choix d'aménagement du territoire peuvent contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux, en matière de santé par exemple, d'environnement ou d'équilibre des finances publiques. La conversation nationale récemment entamée en vue de l'élaboration de la future Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT) doit permettre de s'accorder sur les objectifs et de déployer les moyens nécessaires pour mettre les choix d'aménagement au service de notre vision de société.

D'ici là, pour éviter que la main droite défasse ce que la main gauche tente de mettre en œuvre, il est urgent de mettre les choix immobiliers de l'État en cohérence avec les orientations gouvernementales en aménagement du territoire. L'engagement d'établir des critères de localisation durable pour les édifices publics, en bonne partie régis par la Société québécoise des infrastructures (SQI), s'est retrouvé au fil des ans dans plusieurs politiques publiques sans toutefois se concrétiser. Le Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé et le Plan d'action de la Politique de mobilité durable 2030 prévoient tous deux une action en ce sens en 2020. L'année 2021 devra être la bonne!

Il serait par ailleurs pertinent de mettre, dès maintenant, à profit les constats préliminaires dégagés dans le cadre des travaux de la SNUAT afin d'entamer la révision des programmes gouvernementaux selon les pratiques d'aménagement durable du territoire.

MESURE PRIORITAIRE :

Travailler dès maintenant avec la Société québécoise des infrastructures à l'élaboration d'une directive définissant des critères de localisation et de gestion des édifices publics.

Les choix budgétaires et fiscaux de l'État sont par ailleurs un important vecteur de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie de la population. Vivre en Ville propose d'augmenter les investissements dans la prévention en santé et d'intégrer l'écoconditionnalité à l'ensemble des décisions gouvernementales.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- ◆ **Prévention en santé :** Doubler le budget annuel du plan d'action de la Politique de prévention en santé dont les moyens limités freinent le déploiement de mesures dans les milieux de vie dont les bénéfices sont de plusieurs fois supérieurs à leur coût.
- ◆ **Écofiscalité et écoconditionnalité :** En collaboration avec le milieu municipal, mettre en œuvre les recommandations du rapport du Commissaire du développement durable sur l'écoconditionnalité, l'écofiscalité et l'écoresponsabilité.¹

¹ Commissaire au développement durable (2020). Écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité pour une économie verte et responsable - Application de la Loi sur le développement durable: 2020 Audit de performance Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021 Rapport du commissaire au développement durable



PROPOSITION N° 3

Maintenir les priorités d'investissement définies dans la Politique de mobilité durable

Avant la crise sanitaire, l'achalandage des réseaux de transports collectifs atteignait un niveau historique et une forte croissance annuelle dans plusieurs régions du Québec. Selon Vivre en Ville, qui s'est notamment penchée sur la question du télétravail², les nouvelles considérations liées à la pandémie ne remettent aucunement en cause l'urgence de développer les services de transport collectif partout au Québec. La crise a d'ailleurs permis de démontrer qu'il s'agit d'un service essentiel pour nombre de travailleurs, et qu'il doit donc être traité comme tel.

Le virage vers la mobilité durable tant attendu et annoncé dans la première Politique de mobilité durable (2018) dépend prioritairement du développement de réseaux de transport collectif à la hauteur des besoins, ce qui ne pourra se faire qu'à la condition d'investissements suffisants et garantis dans le temps, à la fois pour les immobilisations et pour l'opération des réseaux.

Il est d'autant plus crucial de garantir un meilleur financement du transport collectif que le réseau routier supérieur, lui, est financé à 100% par l'État. Ce financement gouvernemental du réseau routier supérieur incite les municipalités à en faire la colonne vertébrale de leur développement. Elles évitent ainsi les frais de déploiement d'un réseau de transport collectif qui, à l'inverse, est en partie à leur charge.

Ce biais structurel est lourd de conséquences sur les choix de développement territorial. Le deux poids deux mesures dans le financement des réseaux de transport stimule l'étalement urbain et va à l'encontre des intentions, affirmées tant dans les orientations gouvernementales que dans la Politique de mobilité durable, de favoriser un mode de développement urbain compact et axé sur les transports collectifs.

Le chantier sur le financement des réseaux de transport, dont les travaux ont cours depuis l'été et dont les recommandations sont attendues pour ce printemps, doit permettre de clarifier les écueils et les solutions à apporter. L'électrification progressive des véhicules érodera fatalement, au cours des prochaines années, les revenus de taxe sur les carburants, principales sources de financement des réseaux sous responsabilité du MTQ. L'absence de solution structurelle permettant d'assurer aux réseaux de mobilité un financement bonifié, diversifié et pérenne découlant de ce chantier serait un échec majeur.

Rappelons que la Politique de mobilité durable prévoit une augmentation de l'offre de service de transport collectif de 5% par année, ce qui se fera à condition d'y consacrer des investissements conséquents. Cet objectif sera d'ailleurs garant d'une plus grande prospérité économique pour le Québec. Selon une étude menée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et réalisée 2010 : « Le transport en commun génère

² Robin, Jeanne (2020). Télétravail : attention aux distractions.



un impact sur l'économie québécoise près de trois fois supérieur à celui du transport privé par automobile, lequel contribue à la dégradation de la balance commerciale du Québec ».³

Pour y arriver, l'aide d'urgence fournie par les gouvernements du Québec et du Canada (et largement saluée par les intervenants du milieu) devra être maintenue jusqu'au retour à un niveau d'achalandage des services plus normal.

MESURE PRIORITAIRE :

Assurer les investissements nécessaires pour respecter l'objectif d'augmenter de 5% par année l'offre de service de transport collectif.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- ◆ **Plan québécois des infrastructures** : Viser que 50 %⁴ des investissements en transport inscrits au Plan québécois des infrastructures pour la prochaine décennie soient consacrés aux transports collectifs en rehaussant les investissements en mobilité durable de plus d'un milliard \$ par année d'ici 2022.
- ◆ **Chantier sur le financement de la mobilité** : Rendre publiques et mettre en œuvre les recommandations du chantier sur le financement de la mobilité afin d'assurer des revenus à la hauteur des besoins et d'inciter à des comportements de mobilité plus durable.
- ◆ **Autofinancement de l'électrification des véhicules privés** : Réussir l'électrification des transports en mettant en place un fonds autofinancé par un système de redevance-remise et en bonifiant la loi zéro émission.
- ◆ **Déplacements actifs et logistique urbaine** : Augmenter le financement disponible pour le développement des aménagements piétonniers et cyclables ainsi que les plans de déplacements actifs; soutenir le déploiement d'initiatives de livraison active et électrique et l'élaboration d'un cadre propice à leur généralisation.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vivre en Ville documente et analyse, au Québec et ailleurs, les politiques publiques susceptibles de favoriser le développement de collectivités viables, prospères et résilientes. Nos plus récentes publications présentent des mesures concrètes en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'assurer la transition énergétique, tout en développant l'économie du Québec et en améliorant la qualité de vie des citoyens (www.vivreenville.org/memoires) :

³ Chambre de commerce du Montréal métropolitain. « Le transport en commun, au cœur du développement économique de Montréal », en collaboration avec Secor, novembre 2010.

⁴ Cet objectif est inscrit dans le Plan pour une économie verte, qui ne prévoit toutefois pas de date d'atteinte, 2030 étant l'échéance du plan.



VIVRE EN VILLE

la voie des collectivités viables

- ◆ Les collectivités comme pilier d'une relance et d'une transformation durables. Cinq propositions de Vivre en Ville (2020) ;
- ◆ Les collectivités comme pilier de la politique climatique du Québec. Mémoire présenté au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des consultations sur le Plan d'électrification et de changements climatiques (2019) ;
- ◆ Le poids de l'éparpillement : comment la localisation des entreprises et des institutions détériore le bilan carbone (2017) ;
- ◆ De meilleures villes pour un meilleur climat : pour une croissance urbaine à faible impact climatique (2015) ;
- ◆ Une nouvelle approche fiscale pour nos collectivités. Mémoire présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (2014) ;
- ◆ Deux poids, deux mesures : comment les règles de financement des réseaux de transport stimulent l'étalement urbain (2013).

Alors que se conjuguent des efforts importants pour la relance de l'économie, une volonté gouvernementale d'investir dans les infrastructures de transport, dans la revitalisation urbaine et dans les bâtiments publics, l'heure est propice à la mise en place de mesures structurantes. Les propositions de Vivre en Ville s'inscrivent dans cette approche.

Je serai heureux d'en discuter plus en détail avec vous et votre équipe.

Le directeur général,

Christian Savard



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

Vivre en Ville

Organisation d'intérêt public, Vivre en Ville contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération.

Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

Contact

Samuel Pagé-Plouffe, Coordonnateur – Affaires publiques et gouvernementales
514 714-6762
samuel.page-plouffe@vivreenville.org